











unies engagées pour le service public et ses agent-e-s pour la transformation sociale et environnementale

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE -**UN PROJET DE BUDGET 2025 INSINCÈRE...**

0 + 0 = -8 ETP

ou comment être censé se contenter de ce qui aurait pu être pire!

Ce que nous avons porté sans disposer d'aucun document de préparation budgétaire

- 1. sur la méthode... avec un budget 2024 déjà marqué par des annulations de crédits
- -Un CSAM budget reporté de 15 jours du fait du contexte politique inédit post dissolution de l'assemblée nationale... certes...
- ...mais une instance décalée à 3 reprises en guelques jours qui s'est finalement réunie jeudi 10 octobre de 18h à 19h avec par suite la moitié des représentant.es des personnels en visio
- ...et surtout sans document budgétaire préparatoire (du fait d'un embargo décrété par Matignon jusqu'à ce que débute le Conseil des ministres prévu à 18h) et sans ministre... donc à rebours total des pratiques de notre ministère en matière de démocratie sociale!
- Ceci se déroulant, il faut le rappeler dans un contexte budgétaire 2024 déjà extrêmement contraint qui a amené l'administration à enterrer le projet de revalorisation de l'IFSE prévu initialement en janvier, à n'assurer qu'au compte-goutte les remplacements faute de crédits à hauteur des besoins, à interdire un maximum de déplacements des agent·es y compris pour des contrôles ou des sessions de formation... jusqu'à, dans l'enseignement, à faire porter l'effort financier sur les EPL déjà largement touchés par des difficultés financières!

2. sur le fond et sans être démentis...

- Pas de déclaration formelle, comme il est d'usage, de la part de l'Élan commun, faute d'éléments tangibles transmis en amont de ce CSAM!
- Sur la base du seul document en notre possession (ayant fuité via Mediapart), à savoir la lettre de cadrage transmise à notre administration par l'ancien Premier Ministre, un projet de budget présenté comme une "année blanche"... mais en fait en recul de plusieurs millions, sans prise en compte ne serait-ce que de l'inflation et avec l'abandon du plan de renforcement de nos 4 écoles nationales vétérinaires!
- Et depuis un nouveau PM faisant part en première intention de son attachement aux services publics, mais reprenant l'antienne d'une France "en faillite" et traçant comme perspective la reprise de suppressions de postes de fonctionnaires et plus particulièrement ceux occupants des "postes qui ne sont pas au contact du public" – inacceptable, pour ne pas dire indigne que cette reprise d'une forme bien connue de « fonctionnaire bashing »!
- L'Elan commun a ainsi rappelé avec force que sans services dits "supports", c'est tout simplement à assez court terme le service public qui tombe...

En effet, ce sont ces fonctionnaires qui assurent par exemple la gestion des dossiers de bourse des élèves des établissements publics comme de ceux du privé, qui permettent la mise en place des examens, qui assurent la maintenance du réseau informatique dans les EPL comme dans l'ensemble des services centraux et déconcentrés, ou encore qui permettent l'établissement des contrats de travail et le règlement des paies des agent•es contractuel•les nationaux·ales comme sur budget, ou encore le règlement des primes aux agriculteur•ices... Rien de moins!

- Enfin, nous avons fait entendre le décalage complet entre l'austérité budgétaire qui s'annonce et les défis qui incombent au MASAF en matière de renouvellement des générations en agriculture et d'accompagnement de la nécessaire transition écologique... deux "murs" démographiques et environnementaux d'après le Président qui lançait il y a deux ans maintenant la concertation sur la future loi d'orientation et d'avenir agricole...

Nous avons conclu notre propos en mettant en garde, sur fond de crise agricole toujours "à ciel ouvert", sur la démagogie à peu de frais consistant à continuer de désigner les normes et les contrôleurs comme l'infâme!

Ce qu'il faut retenir de la présentation de ce projet de budget et ce que l'Élan commun est en droit d'en penser en l'état des informations dont il dispose...

Dans sa prise de parole, le directeur de cabinet s'est réclamé d'un budget ministériel "presque stable" avec donc des capacités d'action préservées, permettant de donner 5 priorités :

- priorité 1 : soutenir le revenu agricole ;
- priorité 2 : accompagner la résilience des filières face au climat en abondant le fonds assurantiel dédié ;
- priorité 3 : garantir la qualité sanitaire en poursuivant le déploiement de la police sanitaire unique ;
- priorité 4 : remettre rapidement à l'ordre du jour du Sénat, le projet de loi d'orientation agricole ;
- priorité 5 : faire de la planification écologique une priorité avec le développement d'actions structurantes financées par un fonds dédié

Mais, c'est dans les détails que se cache le diable!

• A noter d'abord une baisse globale de 6.6% des crédits par rapport à l'année dernière ou la quadrature du cercle, d'un "soutenir mieux... mais avec moins" - moins 300 millions pour être précis au niveau du budget global de notre ministère...

Alors bien sûr, des mesures d'allègements fiscaux sont prévues, mais si certaines ont pour but d'aider à la transmission des fermes et à l'installation d'une nouvelle génération en agriculture,

dans le contexte des départs massifs à la retraite, via des exonérations de plus-value et de droits de succession

D'autres n'ont rien à voir avec cet enjeu et ne font qu'accentuer la libéralisation du secteur, sous le prétexte de recherche de « compétitivité ». C'est le cas des exonérations patronales sur les contrats saisonniers (800 000 à un million de contrats signés chaque année sous ce régime ultra-précaire). Soulignons que ce dispositif "provisoire" qui remonte à... 2019, dénoncé par les syndicats de salarié·es, n'a débouché sur aucun effet positif sur l'emploi, maintient les salarié·es concerné·es dans la pauvreté, et n'a pas permis de diminuer le travail illégal – ce qui était pourtant l'une des raisons à l'origine de la création de ce dispositif –, tandis que la compétitivité des entreprises agricoles ne s'est pas améliorée. Dans les comptes du PLF 2025, le dispositif pèse 448,5 millions d'euros et, en l'état, il se trouve définitivement pérennisé.

- Par ailleurs, en dépit des "priorités" affichées, de fait, le PLF 2025 acte le grand recul sur la planification écologique, déjà largement affaiblie par le gouvernement Attal. Cela se traduit au MASAF par la suppression de 600 millions d'euros par rapport à 2024. Seuls 500 millions resteraient affectés à la planification écologique, le budget alloué revenant à son niveau de 2023, avant l'augmentation substantielle obtenue l'année dernière (1,3 milliard supplémentaires alors accordés pour accompagner les secteurs agricole et forestier dans les transitions). Aucune précision n'a été donnée, à ce stade, sur les postes concernés par cette baisse ou qui va en faire les frais... la stratégie Écophyto (ce programme de réduction des pesticides suspendu à l'issue de la colère agricole) ou le plan forêt ?
- Notons qu'au ministère de la transition écologique, le Fonds vert pour accompagner les collectivités locales dans leur transition est lui aussi en baisse. Quant aux recettes fiscales que pourraient rapporter l'imposition des grandes fortunes sur l'empreinte carbone de leur patrimoine financier ou encore une taxe climatique sur les profits des entreprises d'énergie fossile, le gouvernement préfère s'en passer. Dans ses dépenses comme dans ses recettes, le PLF 2025 reste à côté des urgences climatiques et écologiques, pour faire primer sa vision d'une économie libérale.
 - En terme d'emploi, c'est d'un budget "à somme nulle" dont il faudrait se satisfaire, mais si ce projet de budget n'affiche pas de suppression d'emplois au global, là encore plusieurs éléments factuels méritent d'être portés à connaissance...
 - Le schéma d'emplois à l'ONF demeure à front renversé avec le "F" du MASAF et les nécessités de la forêt, avec 95 ETP supprimés "dans la stricte application du contrat d'objectif"! Seul espoir du directeur de cabinet de notre nouvelle ministre que les débats au Parlement permettent "d'aller vers une stabilisation"!
 - Dans le secteur de l'enseignement technique agricole, c'est "zéro création d'emplois" alors même que le défi du remplacement de la moitié des actif·ves qui partent en retraite nous oblige ou qu'un nouveau diplôme agricole à bac +3 serait censé se déployer à compter de la rentrée 2025 (!), et encore... sous couvert d'un transfert de postes d'AED et d'AESH passés en CDI c'est aussi le cas des 2000 ETP affichés à l'Education Nationale et qui ne sont en aucun cas de nouveaux collègues recrutés mais seulement des AESH donc qui entrent dans le plafond d'emploi ministériel.
 - Et dans l'enseignement supérieur agricole, au mieux c'est encore "zéro création" au compteur, mais ce qui en réalité pour nos Écoles Nationales Vétérinaires revient à 8 ETP qui sont en passe de manquer à l'appel, en dépit du plan prévu par le ministère lui-même...

Et cela alors que les besoins sont patents et les étudiant.es bien au rendez-vous, au risque de voir en conséquence leurs conditions d'accueil et d'études se dégrader! Réponse du directeur de cabinet à l'interpellation de l'Élan commun: "il espère que le parlement corrige cela et si ce n'est pas le cas ces postes seront attribués aux ENV par redéploiement" (sic).

A ces éléments factuels peu glorieux, vient s'ajouter une baisse de 5 milliards du budget des collectivités – avec les dégradations prévisibles des conditions de travail et du service rendu par les agents territoriaux dans nos lycées...

- Enfin, en matière de **mesures catégorielles**, l'heure est là encore au "trompe-l'œil", mais qui ne va pas faire illusion longtemps...
- Pour faire oublier l'engagement non tenu de revalorisation de l'IFSE en 2024, 20 "petits" millions ont tout de même été provisionnés pour 2025, mais eu égard au nécessaire rattrapage des écarts entre les différentes filières nous serons une fois encore bien loin des mesures et marges de manoeuvre nécessaires.
- Au rang des économies : suppression confirmée par la Fonction Publique de la GIPA... indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, dont les agent.es bénéficiaient si l'évolution de leur traitement brut indiciaire était inférieure sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation. Sans commentaire!
- Côté enseignement plus spécifiquement, ne pas chercher la revalorisation salariale non plus... Le directeur de cabinet se borne à souligner la reconduite du Pacte enseignant/CPE (présenté comme un "réel succès"), sachant qu'au printemps il y avait eu de gros doutes sur sa pérennité, et pour lui cela fait office à la fois de "solde de tout compte" et "d'alpha et d'omega" pour l'attractivité des métiers de l'Education (sic). La ficelle ressemble ici davantage à une corde à noeuds, notre nouvelle ministre faisant mine d'ignorer : 1° l'absence patent de bilan qualitatif alors même que le dispositif en question a été reconduit a minima ; 2° que près de la moitié de la profession a refusé de rentrer dans cette "seringue" et que 2/3 des enseignant·es refusent les remplacements de courte durée, pourtant toujours affichés comme la priorité des priorités ; 3° la mesure ne concerne que les enseignant·es et les CPE volontaires et aucunement l'ensemble des personnels de l'Éducation (ATLS, formateur·ices) ; 4° ce "travailler plus pour gagner plus" ne saurait par suite en aucune manière constituer une revalorisation salariale!
- Enfin, aucune réponse de fond quant au nom de l'ensemble des organisations syndicales représentatives, l'Élan commun a interpellé le Cabinet sur le nécessaire rattrapage budgétaire au sein du MASAF en matière d'action sociale... l'ASMA en étant à sa seconde présentation d'un budget déficitaire d'affilée (motion intersyndicale présentée au dernier CA).

CONCLUSION DU DIRECTEUR DE CABINET :
RESTE SEULEMENT À CE QUE CE PROJET DE BUDGET SOIT VOTÉ... CE QUI N'EST PAS FAIT (SIC) !

GONCLUSION DE L'ÉLAN COMMUN :

GAGEONS QU'IL NE LE SOIT PAS EN L'ÉTAT OU QU'EFFECTIVEMENT IL NE LE SOIT

PAS DU TOUT!











